

Règlement financier

(Annule et remplace tout document antérieur)

Attention : Le Lycée Français de Shanghai, ci-après « LFS » se réserve le droit de modifier les conditions financières indiquées ci-dessous en Comité de Gestion ou par décision d'Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire à tout moment.

Les inscriptions se font dans la mesure des places disponibles, le cas échéant en fonction des priorités décrites dans le dossier d'inscription.

1. Définitions

	Obligatoire ?	Nature	Quand sont-ils dus ?	Quand le payer?	Est-ce remboursable?
Nouveaux inscrits					
Frais de dossier*	Oui	Frais de gestion de l'inscription	Au dépôt du dossier	Immédiatement au dépôt du dossier	Non remboursable
Droits de première inscription*	Oui	Droits d'entrée	A réception de la confirmation écrite des parents en réponse à la proposition de place du LFS.	Immédiatement à l'émission de la facture.	Non remboursable
Réinscriptions et nouveaux inscrits					
Acompte*	oui	Avance sur frais de scolarité	A l'émission de la facture d'acompte.	A l'émission de la facture d'acompte selon les échéances prévues aux articles 4 et 5	Définies aux chapitres 4 et 5
Frais de dépôt construction	Oui	Financement des investissements de l'école et garantie des règlements futurs	A réception de la confirmation écrite des parents en réponse à la proposition de place du LFS.	Immédiatement à l'émission de la facture.	Remboursable au départ de l'enfant
Frais de scolarité (frais de restauration inclus)	Oui	Frais de scolarité annuels	En juin pour la période de Septembre à Décembre et en Décembre pour la période de Janvier à Juin.	A l'émission de la facture (périodes de facturations définies au chapitre 5)	Non remboursable – Tout semestre commencé est dû
Frais de transport scolaire	Optionnel	Ramassage scolaire	En juin pour la période de Septembre à Décembre et en Décembre pour la période de Janvier à Juin.	Lors des périodes de facturation	Non remboursable – tout mois commencé est dû
Frais d'ASC	Optionnel	Activités extra-scolaires	A l'émission de facture	A l'émission de la facture.	Voir conditions particulières
Frais d'études dirigées	Optionnel	Heures d'études dirigées	A l'émission de facture	A l'émission de la facture	Voir conditions particulières
GAIN	Contrat spécifique	Groupe d'Accompagnement et d'Intégration	A l'émission de facture	A l'émission de la facture	Contrat spécifique

*** En cas de départ puis de retour de l'enfant dans notre établissement ces frais seront de nouveau facturés lors de l'inscription. Ces frais ne sont pas reportables d'une année sur l'autre.**

Le Lycée Français de Shanghai est un établissement du réseau de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Le Lycée Français de Shanghai est géré par l'Association des Parents d'Elèves du Lycée Français de Shanghai, conformément à la convention signée entre l'AEFE et l'Association des Parents d'Elèves.

2. Tarifs 2016/2017 (*)

	Total scolarité 2016-2017*	Septembre – Décembre 2016*	Janvier – Juin 2017*
Maternelle			
Section générale / bilangue	¥81 800	¥32 720	¥49 080
Section internationale chinois	¥92 550	¥37 020	¥55 530
Section bilingue anglais-français	¥92 550	¥37 020	¥55 530
Elémentaire			
Section générale / bilangue	¥81 800	¥32 720	¥49 080
Section internationale chinois	¥92 550	¥37 020	¥55 530
Section euro anglais	¥92 550	¥37 020	¥55 530
Section bilingue anglais-français	¥92 550	¥37 020	¥55 530
Collège			
Section générale / bilangue	¥112 030	¥44 812	¥67 218
Section orientale chinois	¥122 780	¥49 112	¥73 668
Section internationale chinois	¥122 780	¥49 112	¥73 668
Section européenne anglais	¥122 780	¥49 112	¥73 668
Section internationale américain	¥122 780	¥49 112	¥73 668
Lycée			
Section générale	¥131 200	¥52 480	¥78 720
Section européenne anglais	¥141 950	¥56 780	¥85 170
Section internationale chinois	¥141 950	¥56 780	¥85 170
Section internationale américain	¥141 950	¥56 780	¥85 170

Transport	¥10 000	¥4 0000	¥6 000
-----------	---------	---------	--------

(*) Ces tarifs pourront faire l'objet d'une révision dans le cadre de la mise en œuvre de la TVA applicable aux écoles internationales

Droits de première inscription	¥ 16 700
Frais de dossier	¥ 3 000

Frais de construction (remboursé au départ de l'élève)	
Familles	¥ 30 000
Entreprises	¥ 75 000

Le Lycée Français de Shanghai est un établissement du réseau de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Le Lycée Français de Shanghai est géré par l'Association des Parents d'Elèves du Lycée Français de Shanghai, conformément à la convention signée entre l'AEFE et l'Association des Parents d'Elèves.

➤ **Nos frais de scolarité comprennent :**

En Primaire (de la maternelle au CM2)

- La scolarisation réglementaire
- La subvention de la restauration scolaire pour un repas, par jour ouvré et par enfant du lundi au vendredi
- Les fournitures scolaires (hors liste fournitures annuelle publiée sur le site ou remise avec le dossier d'inscription)
- Le prêt des livres : tout livre perdu ou endommagé est facturé aux familles, le montant à rembourser est majoré de 10% sur le coût d'achat plus transport.
- Les sorties pédagogiques sans nuitée et les projets d'action éducative (un supplément exceptionnel peut-être demandé pour certaines activités).
- L'assurance scolaire internationale qui couvre les risques liés aux activités scolaires (stages, sorties scolaires, ...), extrascolaires et trajets y compris la responsabilité civile. Cette assurance intervient comme une assurance complémentaire, à celle prise par les parents.

En Secondaire (de la 6ème à la Terminale)

- La scolarisation réglementaire
- La subvention de la restauration scolaire pour un repas, par jour ouvré et par enfant du lundi au vendredi
- Le prêt des livres scolaires : tout livre perdu ou endommagé est facturé aux familles, le montant à rembourser est majoré de 10% sur le coût d'achat plus transport
- Les fournitures scolaires (hors liste fourniture du dossier d'inscription)
- Les sorties pédagogiques sans nuitée et les projets d'action éducative (un supplément exceptionnel peut-être demandé pour certaines activités)
- Les droits d'examens et frais de déplacement liés au second groupe
- Les certifications prévues dans la section linguistique
- L'assurance scolaire internationale qui couvre les risques liés à leurs activités scolaires (stages, sorties scolaires,...), extrascolaires et trajets y compris la responsabilité civile. Cette assurance intervient comme une assurance complémentaire, à celle prise par les parents.

➤ **Nos frais de scolarité ne comprennent pas :**

- Le coût des activités extrascolaires,
- Les voyages scolaires avec nuitées,
- Le coût des études dirigées optionnelles,
- Le dépassement de la subvention pour la restauration scolaire,
- Certaines certifications et préparation à des concours externes.

Aucune annulation de cours, qu'elle qu'en soit la raison, ne donnera lieu à remboursement.

3. Modes de paiement

- Le règlement se fait par virement bancaire en RMB, par carte Union Pay et exceptionnellement par cash. Dans le cas d'un virement de l'étranger, le taux de change est disponible auprès du service comptabilité du LFS.
- La **responsabilité du paiement incombe aux familles**, le justificatif du paiement doit être présenté auprès du service comptabilité. **En cas de non paiement, le LFS se réserve le droit de refuser l'accès de l'élève à l'établissement.**

4. Périodes de facturation et de règlement pour les nouveaux élèves.

1ère facturation suite à la confirmation écrite des parents – paiement à réception de facture

- Facturation des frais de première inscription
- Facturation d'un acompte de 15 000 RMB au titre de la première période (septembre-décembre)
- Facturation des frais de construction

En cas de non règlement de ces factures, le LFS se réserve le droit de réattribuer la place.

En cas de désistement, à l'exception des frais de construction, aucune somme ne sera remboursée.

2^{ème} période de facturation juin – échéance de règlement 30 jours

- Facturation des frais pour la 1ère période (septembre-décembre) déduction faite de l'acompte.
- Facturation des frais de transport pour la 1ère période (septembre-décembre)

3ème période - facturation décembre – échéance de règlement 30 jours

- Facturation des frais pour la seconde période (janvier-juin)
- Facturation des frais de transport pour la seconde période (janvier-juin)

5. Périodes de facturation et de règlement pour les réinscriptions

1ère période de facturation fin mars – échéance de règlement 30 jours

Facturation d'un acompte de 15 000 RMB au titre de la première période (septembre-décembre)

En cas de non règlement à l'échéance le LFS se réserve le droit de réattribuer la place.

Dans le cas d'un désistement intervenant par écrit avant le 1er juin, il sera procédé au remboursement de l'acompte. Si le désistement intervient après le 1^{er} juin, aucune somme ne sera remboursée.

2ème période de facturation juin – échéance de règlement 30 jours

- Facturation des frais pour la 1^{ère} période (septembre-décembre) déduction faite de l'acompte.
- Facturation des frais de transport pour la 1ère période (septembre-décembre)

3ème période - facturation décembre – échéance de règlement 30 jours

- Facturation des frais pour la seconde période (janvier-juin)
- Facturation des frais de transport pour la seconde période (janvier-juin)

Les factures sont consultables en ligne.

Le Lycée Français de Shanghai est un établissement du réseau de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Le Lycée Français de Shanghai est géré par l'Association des Parents d'Elèves du Lycée Français de Shanghai, conformément à la convention signée entre l'AEFE et l'Association des Parents d'Elèves.

6. Échelonnements :

Les demandes d'échelonnement de paiement des frais de scolarité et de transport, doivent faire l'objet d'une demande écrite et justifiée adressée à finance.dep@ef-shanghai.com.

Les modalités de règlement, sont alors fixées pour l'année scolaire concernée et l'échéancier accepté par la famille. La dernière échéance doit intervenir au plus tard au 30 avril de l'année scolaire en cours.

Dans tous les cas, les frais d'inscription et de dépôt construction sont dus avant l'entrée de l'élève au LFS.

7. Procédure de relance

Nos factures sont établies et doivent être acquittées selon le calendrier mentionné au chapitre 4.

En cas de non-paiement à la date d'échéance, la procédure de relance est déclenchée.

- **1^{ère} relance à date d'échéance + 15 jours** envoyée par email aux payeurs de la facture
- **2^{ème} relance à date d'échéance + 30 jours** envoyée par email aux payeurs de la facture avec une copie aux familles des relances envoyées aux entreprises
- **3^{ème} relance à date d'échéance + 45 jours : Mise en demeure de paiement** envoyée par email. Des pénalités de retard pourront être appliquées. A ce niveau-là, l'inscription future est bloquée ainsi que celle des ASC et des voyages scolaires payants.
- **4^{ème} relance à date d'échéance + 60 jours : Envoi du dossier à l'avocat**

L'absence de régularisation peut entraîner une radiation de l'élève. Si la régularisation n'est pas effective à la fin de l'année scolaire, la direction est fondée à ne pas procéder à la réinscription de l'élève.

8. Bourses

Des bourses nationales sont possibles pour les élèves français, selon les règles en vigueur en France (Dossier à retirer au Consulat ou sur le site du Consulat).

Les dossiers sont à déposer au Consulat Général de France :

Les bourses couvrent les frais suivants :

- Frais de première inscription,
- Frais de scolarité (hors frais de restauration)
- Frais de restauration
- Frais de transport scolaire

Les frais de restauration et de transport sont considérés comme des frais parascolaires et peuvent dans certains cas ne pas être couverts par la bourse scolaire. Un justificatif de l'utilisation effective du service de transport sera exigé des familles. Le LFS devra également fournir un justificatif pour la cantine.

Il est porté à l'attention des familles que deux demandes doivent être faites : bourse des frais de scolarité (S) et bourse de demi-pension (D).

Pour les élèves déjà boursiers, la facturation des frais de scolarité sera effectuée sur la base de la quotité de bourse appliquée l'année précédente. Les factures seront ensuite ajustées lors de la diffusion de la décision de la commission Nationale de Bourse se tenant en décembre à Paris.

Pour les élèves non boursiers mais potentiellement éligibles à l'octroi d'une bourse, la facturation sera effectuée sur une base de 100%. Néanmoins, sur demande et contre remise d'un engagement sur l'honneur de dépôt d'un dossier de bourse, les dispositions du paragraphe suivant s'appliquent.

Dans l'attente de l'acceptation du dossier par la Commission locale à Shanghai, puis par la Commission Nationale se tenant en principe en Décembre à Paris, les familles sont tenues de payer 10% des frais de scolarité, de première inscription, de frais de construction et de transport selon les termes du règlement ci-dessus. Dans tous les cas, avant l'entrée de l'élève à l'école.

Après acceptation par la commission Nationale de Bourse, il est procédé à un ajustement :

- en cas de trop perçu un avoir ou un remboursement est émis,
- le solde éventuel fait l'objet d'un complément de facture

9. Absences et départs définitifs

Dans le cas d'un départ ou absence en cours d'année nous vous rappelons que **toute période commencée est due**. Les deux périodes sont septembre à décembre et janvier à juin.

En cas d'absence justifiée prolongée (certificat médical, cas de force majeure, déplacement...), quelle que soit la durée, les frais de scolarité demeurent dus.

Les absences non justifiées donnent lieu à une radiation.

Les cas de sanction disciplinaire avec exclusion de l'école ne donnent pas droit à remboursement pour la période d'exclusion.

Le départ d'un enfant de notre établissement donne lieu au remboursement des frais de caution remboursables, dans la devise de l'encaissement, dans les trois mois qui suivent le départ définitif de l'élève.

Tous les frais dus au LFS qui ne seraient pas régularisés pourront être déduits du remboursement :

- Frais de scolarité, frais transport,
- Manuels scolaires non restitués,
- Livres de bibliothèque perdus ou non rendus,
- Activités extra-scolaires,
- Etc....

10. Arrivées en cours d'année

Les élèves arrivant en cours d'année ne sont pas prioritaires par rapport aux élèves présents depuis la rentrée scolaire.

Tout mois commencé est dû dans son intégralité.

11. Transport scolaire

➤ **Inscription au service de transport scolaire**

Il est indispensable de remplir au préalable le formulaire d'inscription au ramassage scolaire, et d'obtenir l'accord du lycée pour que l'inscription soit validée.

➤ **Annulation**

Pour être prise en compte, toute annulation définitive du service de bus scolaire doit faire l'objet d'une note écrite des familles avec un **préavis minimum de 48h** (journée scolaire) auprès du service des bus ;

- Campus de Qingpu : james.qu@ef-shanghai.com - Campus de Pudong : bus-pudong@ef-shanghai.com

➤ **Païement des frais de transport**

Le païement se fait par avance selon les modalités de règlement prévues dans le chapitre 5.
L'inscription ou la désinscription est possible au cours de l'année, mais tout mois commencé est dû.
La désinscription vaut pour le restant de l'année scolaire en cours.

➤ **Exclusion**

Tout élève utilisateur des bus scolaires s'engage à respecter la charte transport.
Tout manquement entrainera une exclusion du service selon les règles précisées dans la charte. Cette exclusion ne donnera pas droit à remboursement.

12. ASC

La participation financière des familles est indiquée au moment de la communication des programmes et des inscriptions. Les tarifs des activités intègrent la rémunération et l'assurance des intervenants, les fournitures et autres frais divers, la participation aux rencontres sportives sur Shanghai le cas échéant. Ils dépendent du nombre de participants à l'activité.

Nos factures sont payables à l'émission de la facture. En cas de non règlement le LFS se réserve le droit de réattribuer la place.

Le règlement se fait uniquement en RMB, par virement bancaire, par carte bancaire UNION PAY ou par cash auprès des services comptables du LFS.

Les conditions de changement ou l'arrêt d'une d'activité, de remboursement sont décrites dans le règlement des ASC, disponible sur le site du LFS.

13. Études Dirigées

Le LFS met en place des séances d'études dirigées optionnelle à l'attention des élèves.

Les modalités d'organisation et d'inscription sont communiquées en début d'années aux parents concernés.

Les factures sont communiquées aux parents par mail et sont à régler à réception.

Il n'est procédé à aucun remboursement en cas d'absence de l'élève à une séance d'étude. En cas d'absence d'un professeur la prise en charge des élèves sera assurée.

14. Autres services annexes

En fonction de la classe il peut être proposé à l'élève des activités annexes telles que préparation à des examens ou concours.

Ces formations complémentaires, facultatives, sont facturées aux parents. La facture est à payer à réception.

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'absence de l'élève à une séance.

15. Coordonnées bancaires

❖ Paiement en RMB:

BANK OF CHINA - Shanghai Changning Sub Branch

中国银行上海市长宁支行

1F. No.2067 Yan'an West Road, Shanghai 200336

Bénéficiaire / 户名: 上海法国学校

A/C: 4377-5922-3323

Swift code: BKCHCNBJ300